



MA ROUEN

REFUS COLLECTIF : RÉPONSE COLLECTIVE !

Le 27/08/2026

Ce jeudi 27 août 2026, lors du sport de l'après-midi de la Division 1, des projections ont été constatées, entraînant l'arrêt anticipé de l'activité.

Au moment de réintégrer, les détenus présents sur le terrain ont collectivement refusé de quitter la zone sportive, exigeant de prendre leur douche avant de regagner la détention.

Malgré les injonctions des personnels, le blocage a duré une bonne dizaine de minutes. Ce n'est qu'après avoir pris leur douche que trois premiers détenus ont accepté de réintégrer, suivis progressivement par les autres.

Cette situation a entraîné des retards sur la promenade de la Division 1 et un très important retard sur le second tour de promenade de la Division 2.

UN REFUS COLLECTIF, SANCTION COLLECTIVE !

L'UFAP UNSa Justice ne veut pas de quelques sanctions individuelles. Nous demandons une réponse collective concernant tous les détenus ayant participé à ce refus, avec une interdiction de sport jusqu'à la fin de l'année 2026.

L'UFAP UNSa Justice tient à remercier l'ensemble des collègues présents pour leur professionnalisme et leur maîtrise de la situation, qui ont permis de poursuivre et terminer la journée dans le calme, sans aucun incident supplémentaire.

Le message doit être clair : ce ne sont pas les détenus qui décident quand ils exécutent les consignes des personnels !

L'AUTORITÉ DES PERSONNELS DOIT ÊTRE RESPECTÉE !

Le bureau local UFAP MA ROUEN

